



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 14 décembre 2010

Présidence: Nicolas Walter

Ouverture: 19h00

Appel: 38 membres présents, 12 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés	
	Marc Boissard
	Pierre-François Charmillot
	Robert Damond
	Fabio Di Sanza
	Patrick Guignard
	Fabien Jaquet
	Louis-Claude Masset
	Julie Micello
	Vanessa Monney
	Gisèle Musy
	Alain Quiblier
	Michel Sieveking
Non Excusé	
	Loïc Haldimann

Le quorum est atteint: 75%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 16 novembre 2010.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité.
4. Election d'un(e) délégué(e) suppléante(e) à l'Aspaire en remplacement de Mme F. Douet.
5. Election d'un(e) remplaçant(e) de M. A. Meylan à la commission permanente d'urbanisme.
6. Dépôt du préavis N° 85 – Office du tourisme et camping de Rolle: engagement de deux collaboratrices, couverture des engagements financiers 2010; nomination de la commission.
7. Préavis Municipal N° 83-2010 – Budget 2011 – rapport de la CoFin.
8. Proposition de décision de M. P. Bréchon et consorts.
9. Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 19h00 par le Président qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes et passe au point 1 de l'ordre du jour.



1. Procès-verbal de la séance du 16 novembre 2010.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté, après correction de « Martinet » en lieu et place de « Cheminet » en page 353.

2. Communications du Président.

Le Président procède à la lecture de la lettre de démission de M. André Meylan de sa fonction de conseiller et de membre de la CPU.

Il tient par ailleurs à remercier la Municipalité et les commerçants de la Grand-Rue pour la fête du 3 décembre, fête qui a su donner le sourire à chacun.

3. Communications de la Municipalité.

M. Zeugin, à propos de Rodéo II, informe qu'en date du 3 décembre un courriel de la part de différents services du canton a été reçu par la Municipalité. Voici la teneur du message: « Messieurs, pour donner suite à votre message, nous vous faisons parvenir les remarques suivantes relatives au rapport complément d'étude au dossier d'assainissement du bruit routier.

Ce préavis est coordonné entre le service des routes et le service de l'environnement et de l'énergie. Le dossier complémentaire, tel que présenté, n'amène pas de remarques de fond; le scénario 3 est acceptable. Un rapport final pourra être établi sur les mêmes bases, sur lequel nous ferons alors une vérification complète. Dans le cadre du rapport final, chaque allègement devra faire l'objet d'une fiche d'allègement avec détermination de nouvelles valeurs d'émissions maximales admissibles au sens de l'article 37a de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, OPB». Ce dernier courrier, attendu, avalise désormais le point du complément à l'étude de l'assainissement du bruit, et à partir de début janvier contact sera pris avec la CPU pour préparer la réponse aux opposants.

4. Election d'un(e) délégué(e) suppléant(e) à l'ASPAIRE en remplacement de Mme F Douet.

Suite à la démission de Mme Douet de sa fonction de conseillère, M. Hunziker, suppléant, a pris sa place. Il s'agit donc à présent de repourvoir le poste de délégué suppléant. Un conseiller se propose pour ce poste, il s'agit de M. Bertrand Peter. Aucune autre proposition n'étant émise, M. Peter est nommé à l'unanimité et il remercie le Conseil de sa confiance.

5. Election d'un(e) remplaçant(e) de M. A. Meylan à la commission permanente d'urbanisme.

Une proposition a été présentée au Président; il s'agit de M. Philippe Rosset qui est élu par acclamations.

6. Dépôt du préavis N° 85-2010 – Office du tourisme et camping de Rolle: engagement de deux collaboratrices, couverture des engagements financiers 2010; nomination de la commission.

Les membres de cette commission sont les suivants: M. Bertrand Peter, président; M. Jürg Schmutz, rapporteur; Mme Anne Beck-Thentz, M. Robert Damond, M. José-Manuel Dos Santos, M. Laurent Gemelli, M. Max Radoszycki, membres.



7. Préavis N° 83 – Budget 2011- Rapport de la Cofin.

Mme Gentile, rapporteur, lit les conclusions du rapport amendé et explique que l'amendement porte non pas sur le fond mais sur la forme afin qu'un préavis relatif à la mise en place de 3 webcams soit présenté.

M. Belotti, au nom de la Municipalité, accepte cet amendement.

Le président ouvre la discussion sur l'amendement et la referme aussitôt; il passe alors au vote et le résultat est que l'amendement est accepté à l'unanimité.

Le président ouvre alors la discussion sur le fond.

M. Lecoultré se dit surpris de découvrir un poste à Fr. 70'000.- pour «rafistoler» les abattoirs et le «local football».

M. Roland explique qu'il ne s'agit pas d'un «rafistolage» mais de la mise en séparatif des abattoirs et de divers petits aménagements. Ces travaux sont conséquents et une somme de Fr. 50'000.- a été budgétée pour la mise en séparatif. Pour le local football, il s'agit de la mise en passe (changement des cylindres à appliquer à tous les bâtiments communaux) et de l'entretien courant.

La discussion est close pour laisser place au vote sur le fond.

Le résultat du vote est que les conclusions du préavis N° 83 sont acceptées à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 83 **amendé** de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Cofin chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

Le projet de budget 2011

Amendement	Compte	Budget 2011 préavis	Budget 2011 amendé	Variation des charges
	6100.3116	32'000	2'000	- 30'000
	Achat matériel spécialisé			
Total				- 30'000

Le **Préavis N° 83** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 14 décembre 2010



8. Proposition de décision de M. P. Bréchon et consorts.

M. Bréchon annonce avoir appris, il y a un mois environ par la Municipalité, que cette dernière a mis à son programme la création d'un droit de superficie en faveur de la société coopérative d'habitation de Rolle pour la parcelle «la Banane» au Maupas. Les signataires de la proposition de décision ont jugé opportun que le Conseil se détermine également sur ce projet afin que ce soit un projet commun, et que la Municipalité ne se sente pas isolée. Renseignements pris auprès de la société coopérative d'habitation, il apparaît qu'il est possible de mener en parallèle la création d'un nouveau droit de superficie sur cette parcelle communale avec la finalisation du règlement, évoqué par M. Belotti il y a un mois, avec la renégociation des droits existants. Au vu de cela, le délai de 3 mois figurant dans le projet devrait pouvoir être tenu.

M. Belotti souligne que ce thème de droit de superficie et de société coopérative a été évoqué de nombreuses fois par M. Bréchon dans le cadre du Conseil. Il insiste sur le fait que la Municipalité n'a pas perdu le cap et qu'elle travaille actuellement sur le règlement des conditions d'utilisation qui vient de rentrer des services cantonaux et a été remis à la société coopérative pour quelques petites corrections finales. A présent, la Municipalité va s'occuper du montant des DDP existants et futurs et ensuite lancera une étude sur des locaux communaux. Au vu de ce qui précède, le délai de 3 mois n'est pas possible à tenir, voire utopique, et la Municipalité demande au Conseil de refuser cette proposition de décision. Il ajoute que cette méthode de travail provoque et génère certaines réactions ou demandes qui ne vont pas dans la bonne direction. Entre le dernier conseil et la présente séance, la Municipalité a reçu plusieurs propositions de sociétés coopératives concurrentes intéressées par le projet. Des citoyens de Rolle écrivent également afin de faire part de leur opinion. Il tient à faire comprendre que la Municipalité n'est pas immobile et qu'elle a besoin de travailler dans la sérénité, sans contraintes temporelles impossibles à tenir.

M. Goël est surpris de la réponse de M. Belotti; il explique que cette proposition a été déposée car depuis bien des années de nombreuses interventions sur la problématique du logement à Rolle ont été déposées mais qu'à ce jour il ne s'est pratiquement rien passé à ce propos. Il passe en revue le dépôt de postulats et motions, rappelle qu'effectivement la Municipalité a fait part de son intention d'avancer sur le projet de « la Banane » mais qu'à ce jour le Conseil n'a pas donné son intention ou approuvé cette décision. Il estime qu'il ne sert à rien que la Municipalité avance si elle n'est pas soutenue et suivie par le Conseil. Il demande donc aux conseillers de se déterminer ce soir.

Le Président passe au vote sur la proposition de décision, et le comptage des voix montre un résultat de 16 oui, 20 non et 1 abstention. Cette proposition de décision est donc refusée.

9. Propositions individuelles et divers.

M. Schmutz aimerait savoir ce qu'il en est de la succession de la direction du Casino, saison 2011-2012.

M. Jaquet, confirme que le contrat de la directrice actuelle prendra fin au 31 décembre 2010. Il était difficile, dans le cadre de la réorganisation générale des affaires culturelles de la ville de Rolle – Tourisme – Événementiel – Casino – Patrimonial – de précipiter la recherche d'une nouvelle candidature. L'idée est de prendre un peu de recul par rapport à ce qui s'est fait ces dernières années, de tirer un bilan, de définir une nouvelle politique pour le Casino qui est un outil culturel important. La Municipalité a estimé utile de prendre 6 mois (premier semestre 2011) pour réfléchir et essayer de construire quelque chose de nouveau, d'avoir de nouvelles idées. La saison officielle du Casino pourra ainsi débuter en automne 2011. Ce moratoire de six mois n'empêchera pas le Casino de fonctionner et d'être utilisé culturellement; un opéra y sera certainement présenté ainsi que diverses manifestations. Différents artistes et groupes auront également la possibilité de s'y produire. Le Casino n'est donc absolument pas abandonné et restera un vecteur culturel.



Mme Rea a entendu parler d'un crédit prévu pour l'abattoir, et se demande s'il pourrait être utilisé pour la pose d'un mur ou une porte coulissante de séparation avec la déchetterie, car lorsque l'on se trouve à la déchetterie, on aperçoit les bêtes à peine abattues, suspendues à des crochets...

M. Roland comprend l'intervention de Mme Rea et propose la mise en place d'une palissade sur la barrière actuelle afin d'empêcher toute vision dérangeante.

M. Hay revient sur le sujet du logement et indique qu'il vit à Rolle depuis 20 ans, que le village est devenu ville et que de nombreuses habitations ont été construites. Il regrette que durant ces 20 années, lorsqu'il était question de plans d'affectation ou de plans de quartiers, cette préoccupation de logements sociaux n'ait point été prise en compte par les partis qui les mettent en avant aujourd'hui; le train aurait dû alors être pris en marche. Au sujet de la fête du 3 décembre, il reconnaît avoir découvert des employés communaux extrêmement sympathiques et serviables, et la gestion de l'événement fut exemplaire. En cas de neige, il aimerait que des axes piétonniers fussent dégagés afin d'éviter tout problème de déplacement.

M. Goël estime que M. Hay exagère en prétendant que s'il y a un manque de logements à loyers modérés c'est de la responsabilité des partis de gauche. Il y a une quinzaine d'années la situation était tout autre; actuellement le marché n'est pas détendu, les loyers sont donc élevés, pas forcément à cause des prix de construction, et c'est à l'Etat et à la Commune de faire des efforts pour résorber ce problème. Il remarque que la droite a la majorité au Conseil et à la Municipalité, et que systématiquement motions et postulats proposés par la gauche sont refusés. Ce soir, opportunité était offerte à la droite de soutenir une idée «sociale», en vain. Il rappelle le programme politique intitulé «Programme-cadre destiné aux sections PRL du canton de Vaud» en vue des élections du 13 mars 2011: **Créer des logements pour les familles et les aînés. Le manque de logements actuel impose plusieurs mesures. Au niveau cantonal, il s'agit d'assouplir les règles d'aménagement du territoire, de simplifier l'organisation des services de l'Etat et de faciliter la création de zones à bâtir. Dans les communes, il s'agit de faciliter la construction de logements, en créant de nouvelles zones constructibles, en offrant la médiation des autorités lorsque les mises à l'enquête sont bloquées et en lançant des partenariats privés-publics (coopératives). Enfin, pour éviter toute ghettoïsation, le PLR soutient la construction de logements pluri générationnels, intégrant des logements protégés pour les aînés, des appartements pour les familles (4 à 6 pièces) et des structures d'accueil pour les enfants.**». M. Goël termine en espérant que ces promesses seront tenues et réalisées.

M. Deruaz rappelle que la motion issue du PSV a été refusée par deux fois, ce qui était logique puisqu'il s'agissait du même texte, et que la proposition votée ce soir n'était pas acceptable. Selon lui, c'était il y a 5-6 ans qu'il aurait fallu lancer ce projet et à ce moment-là la municipalité de Rolle était à majorité socialiste; il convient toutefois qu'il y a 5-6 ans la situation actuelle était difficile à prévoir. A présent il ne faut pas réagir trop rapidement à propos de ce terrain qui est le dernier terrain constructible qui reste à disposition. Ce terrain ne règlera pas la situation du logement de l'Arc lémanique et il insiste sur le fait que personne ne conteste ce problème. Par contre, pour lui, la réponse socialiste est une mauvaise réponse à un vrai problème. Il se demande s'il y a une interprétation politique à constater que la Municipalité fait bulle séparée...

M. Zeugin intervient à propos du travail effectué par ses collaborateurs de la voirie; il est vrai que cette année le déneigement a été effectué dès 4 heures du matin afin que les rues soient dégagées pour 07h30/08h00, et que le travail de préparation de la fête du 3 décembre a occasionné du travail supplémentaire, tel le montage de cantines, etc... Normalement les trottoirs sont traités afin d'être plus accessibles, mais ces jours-là les efforts des employés communaux ont également dû se porter sur d'autres activités. Il s'agissait donc d'une situation exceptionnelle.



M. Schatzmann revient sur la question du logement qui a été, dès le début de la législature, une des priorités du groupe rose-vert. Il est personnellement intervenu à ce propos avant novembre 2008, et se souvient qu'à cette époque la Municipalité avait pris position en indiquant clairement que ce n'était pas une des priorités de sa législature. C'est suite à la pression du dépôt d'une pétition signée par environ 800 personnes qu'elle avait légèrement infléchi sa position, ce qui fut grandement approuvé. Ce soir une opportunité de conforter la Municipalité dans cette prise de position a été ratée, ce qu'il regrette très vivement.

M. Lecoultré répète que ce terrain a été classé, au siècle passé par la municipalité de l'époque, de façon à être affecté à la construction d'un HLM. Ce n'est donc pas une surprise si à présent il est demandé que le travail s'effectue rapidement.

M. Belotti informe qu'un projet de 52 appartements, couplé avec la Poste et la Migros à l'Avenue de la Gare, est à l'étude. La Migros a déclaré que les loyers de ces appartements seraient raisonnables, ce qui est une bonne chose pour la Commune. Il rappelle au passage que ce que la Municipalité a désapprouvé dans la proposition de décision était le délai et non pas le fond. Il change de sujet pour saluer la longévité de M. André Meylan, qui a siégé 46 ans en tant que conseiller communal.

M. Hunziker aimerait savoir à partir de quand on peut espérer le début des travaux de la Grand-Rue.

M. Zeugin souligne que la population rolloise a reçu au début décembre une communication qui rappelle que pour ces 2 projets, l'objectif de la Municipalité est de préparer les réponses aux opposants durant les 3 premiers mois 2011. Lorsque le Conseil aura voté ces réponses, il restera à voir si elles seront acceptées ou si des recours auront été reçus. Au vu de ces inconnues, le délai de début des travaux échappe encore à la Municipalité.

Le Président lève la séance à 19h53 et donne rendez-vous aux conseillers le 8 février 2011 à 20h00 pour la prochaine réunion.

Au nom du Conseil communal

Nicolas WALTER
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire